

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
—
VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27

N° 1 - Budget principal :
subventions aux
associations et à divers
organismes

Rapporteur : Charlotte
Loubet-Latour, conseillère
municipale déléguée

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA VILLE LE

20 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

—
EXTRAIT

DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 7 avril 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Serge Peyrelongue, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal
- Christine Gonzalo, conseillère municipale, à Béatrice Chauffard, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat, conseillère municipale

Date de la convocation : 31 mars 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Thomas Ruspil a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°1 – FINANCES

Budget principal 2023 : subventions aux associations et à divers organismes

Mme Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée, expose :

Le montant global des subventions et participations proposées au secteur associatif ou assimilé pour l'année 2023 s'élève à 2 432 179,90€ répartis comme suit et détaillés dans l'annexe jointe :

Subventions : sports, santé	315 610,00€
Subventions : culture, patrimoine et langue basque	167 985,00€
Subventions : scolaires	2 088,90€
Subventions : action sociale, famille, personnes âgées et anciens combattants	1 273 531,00€
Subventions : jeunesse et éducation	3 000,00€
Subventions : commerce-artisanat, animations de la ville et économie	626 000,00€
Subventions : développement durable	1 500,00€
Subventions : pêche et patrimoine maritime	6 200,00€
Subventions : urbanisme, habitat et stratégie urbaine	3 265,00€
Subventions : administration générale	33 000,00€
TOTAL	2 432 179,90€

Il est proposé au conseil municipal :

- De voter les subventions 2023 proposées aux associations et organismes désignés en annexe,
- D'autoriser M. le Maire ou ses adjoints délégués à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Action sociale, santé, famille et personnes âgées* » du 2 mars 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Urbanisme, habitat et stratégie urbaine* » du 6 mars 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Sports, santé, mer et littoral* » du 9 mars 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Commerce-artisanat et animations de la ville* » du 23 mars 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Culture, patrimoine, traditions et langue basque* » du 15 mars 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Travaux, proximité, cadre de vie, développement durable et transition écologique* » du 21 mars 2023,

- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 mars 2023,
- Vote les subventions 2023 proposées aux associations et organismes désignés en annexe,
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints délégués à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

Subventions « sports, santé »

Adopté à 30 voix

2 élus ne prennent pas part au vote :

- M. le Maire pour l'association Ur Ikara
- Mme Pascale Fossecave pour l'association «Artha Surf Cluba»

Subventions « culture, patrimoine et langue basque »

Adopté à l'unanimité

Subventions « scolaires »

Adopté à l'unanimité

Subventions « action sociale, famille et personnes âgées »

Adopté à l'unanimité

Subventions « jeunesse et éducation »

Adopté à l'unanimité

Subventions « commerce-artisanat et animations de la ville »

Adopté à 24 voix

8 abstentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Alhabegoity, M. Maillos, M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

Subventions « développement durable »

Adopté à l'unanimité

Subventions « pêche et patrimoine maritime »

Adopté à l'unanimité

Subventions « urbanisme, habitat et stratégie urbaine »

Adopté à l'unanimité

Subventions « administration générale »

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

